

BULLETIN D'INFORMATION

1^{er} avril 2021

AUX PRESTATAIRES DE SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

1-Maintien des services de garde éducatifs à l'enfance sur l'ensemble du territoire du Québec

Les services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) demeurent ouverts et ce, même dans les territoires visés par les mesures spéciales d'urgence (Gatineau, la MRC des Collines-de-l'Outaouais et la Communauté métropolitaine de Québec, y compris Lévis). Ils doivent donc accueillir les enfants selon leur horaire habituel. Les mesures sanitaires en vigueur sont maintenues et doivent être rigoureusement appliquées.

Les parents sont invités à garder leurs enfants à la maison lorsque cela est possible. Cependant, comme la décision portant sur la présence ou non de leur enfant en SGEE demeure celle des parents, ils devront assumer les frais habituels, et ce, que leur enfant soit présent ou non.

2- Services de garde scolaires d'urgence

Finalement, comme mentionné sur l'affiche en circulation présentement portant sur les nouvelles mesures spéciales d'urgence en vigueur que vous trouverez sur la prochaine page, les enfants des éducatrices en SGEE auront accès aux services de garde scolaires d'urgence puisqu'ils sont des travailleurs essentiels.



Quatre régions passent au palier rouge

- Capitale-Nationale
- Outaouais
- Chaudière-Appalaches
- Bas-Saint-Laurent



Mesures spéciales d'urgence en vigueur du 1^{er} avril 20 h au 12 avril 5 h pour Gatineau, la MRC des Collines-de-l'Outaouais et la Communauté métropolitaine de Québec, y compris Lévis



Couvre-feu de 20 h à 5 h

- **Fermeture des commerces non essentiels** (collecte autorisée à l'extérieur des magasins)
- **Seront aussi fermés : cinémas, théâtres, salles de spectacle, musées, plateaux intérieurs sportifs et gyms**
- **Bibliothèques ouvertes pour les étudiants**
- **Lieux de culte : nombre maximal de 25 personnes**
- **Fermeture des écoles primaires et secondaires** (enseignement à distance)
- **Les services de garde éducatifs à l'enfance demeurent ouverts**
 - Les services de garde scolaires demeurent ouverts, mais seulement pour les travailleurs essentiels
- **Enseignement supérieur** (formation en ligne)
- **Télétravail obligatoire**
- **Activités extérieures permises à 8 personnes maximum**

Ce bulletin est une publication qui contient des informations ponctuelles pour les SGEE en contexte de pandémie. Veuillez toujours vous référer à la version la plus récente du bulletin, car l'information concernant un sujet est susceptible d'être mise à jour en fonction de l'évolution de la situation.

Si vous n'avez pas trouvé de réponse à vos questions, nous vous invitons à communiquer avec la Direction de l'amélioration des services à la clientèle et de la gestion des plaintes du Ministère en composant le numéro de téléphone sans frais suivant : 1 855 336-8568, de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi.